

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS198

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer et M. Guedj

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

En vue de l'atteinte du plein emploi et de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, la Nation s'engage à allonger la durée des congés maternité et des congés paternité, à en rendre égale la durée et à mieux en supporter la charge via la sécurité sociale. Elle s'engage à créer un nombre adapté de solutions de garde d'ici 2030, ce dans des conditions de travail dignes pour les personnels.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à poser le principe de congés maternité et paternité plus longs, égaux entre mère et père, et mieux indemnisés, ainsi que le principe d'un accroissement des solutions de garde.

A peine nommée cet été, la nouvelle Ministre des Solidarités a souhaité réfléchir à la réduction du congé parentalité, pour mieux le rémunérer.

Les socialistes dans une tribune parue dans le journal le Monde se sont fermement opposés à une telle mesure et l'ont souhaité élargir la réflexion à l'ensemble des congés des parents.

Nous y avons proposé à l'inverse d'allonger la durée des congés maternité et des congés paternité, à en rendre égale la durée et à mieux l'indemniser.

Nous avons également proposé d'accroître les solutions de garde collective.

Ces solutions permettraient d'une part un meilleur accueil de l'enfant par des parents plus disponibles et d'autre part l'amélioration de l'emploi des femmes, et la réduction des inégalités professionnelles qu'elles subissent.

Pour rappel, selon la Fondation des Femmes, ces inégalités salariales coûtent 44 milliards d'euros par an.

Source : https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/08/16/conge-parental-le-sens-de-l-histoire-est-a-l-allongement-du-temps-passe-aupres-des-enfants-plutot-qu-a-sa-reduction_6185578_3232.html